

Conception routière Appliquer les nouvelles règles sur la visibilité

pour les agents des collectivités
et les bureaux d'études

le 27 juin 2019

à l'ENTE
Aix-en-Provence



CONTEXTE

Les règles de conception géométrique des infrastructures routières sont basées sur des fondements, généralement anciens, certains faisant l'objet depuis quelques années d'un réexamen global à l'aune de la mise à jour des connaissances des paramètres influant sur leur définition (évolutions techniques, technologiques, comportement de l'utilisateur,...).

L'objectif est également de rechercher les marges potentielles permettant d'optimiser l'intégration et le coût des infrastructures.

Dans le cadre de cette démarche, les règles sur la visibilité et sur les rayons en angle saillant du profil en long, figurant dans les guides techniques actuels (ARP, ICTAAL, ...) ont été révisées et intégrées dans un guide technique du Cerema intitulé « Conception des routes et autoroutes, révision des règles sur la visibilité et sur les rayons en angle saillant du profil en long » paru en octobre 2018.

Ces nouvelles règles, applicables au réseau routier national par instruction ministérielle du 01 octobre 2018, peuvent, dans un souci de cohérence du réseau routier sur le territoire, servir de document de référence pour l'élaboration des projets des collectivités territoriales.

COÛT

Le montant est de **500 € Net par stagiaire**, ne comprenant pas le déjeuner.

Ce montant n'est pas dégressif.

TVA à 0% s'agissant d'une action de formation

DESCRIPTION

La formation s'adresse aux personnels en charge de la conception ou du contrôle extérieur des projets routiers en Collectivités ou bureaux d'études : chargés d'études et projeteurs.

Pré-requis : avoir de l'expérience en matière de conception géométrique, niveau confirmé. (La formation ne reviendra pas sur les bases inhérentes à chaque notion)

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- connaître les nouveautés apportées par le guide technique en matière de règles sur la visibilité
- comprendre l'approche performantielle du guide
- mettre en œuvre les règles – comprendre les notions de souplesse, d'écart, et les situations où on peut éventuellement y avoir recours
- savoir utiliser le guide en fonction du cas de figure
- vérifier les distances de visibilité

Formation d'un jour par les
contributeurs du guide

le **27 juin** 2019 à Aix-en-Provence

9h00

Accueil

9h30

Introduction, programme, présentation animateur et stagiaires

9h45

PRÉSENTATION GÉNÉRALE - FONDEMENT DU NOUVEAU GUIDE

Les enjeux de la visibilité

Les paramètres de visibilité en fonction de la configuration rencontrée

- Les différentes exigences de visibilité
- Les conditions d'application des exigences de visibilité
- Les niveaux de performance

La démarche d'élaboration du nouveau guide « révision des règles sur la visibilité » - Principes directeurs - Nouveautés

11h30

MODULES THÉMATIQUES

[Tous les modules feront l'objet d'une présentation contextuelle et de cas illustratifs, notamment de la démarche de mise en œuvre des éventuelles souplesses]

Module « Visibilité sur obstacle »

12h30

Pause déjeuner

13h30

Module « Visibilité sur virage »

13h45

Module « Visibilité de dépassement »

14h00

Module « Visibilité en carrefours » plan, giratoire, feux, et traversée piétons

14h30

Module « Visibilité dans les échangeurs »

- Visibilité sur sortie
- Visibilité sur entrée
- Visibilité en bretelle ou branche

15h30

Module « Visibilité sous OA »

15h45

Module « Visibilité refuge, lit d'arrêt, accès PAU »

16h00

Module « Visibilité VRTC »

16h20

ÉVALUATION DE LA JOURNÉE

16h30

Fin de la journée

